



AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-308

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-308, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 38I, 40I et 57I ».

Ce règlement vise à modifier le feuillet 3/4 du plan de zonage inséré à l'Annexe 1 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier afin d'agrandir la zone 40I et d'intégrer les lots 4 693 912 et 4 693 913 du cadastre du Québec en la circonscription foncière de Saguenay, respectivement le 168 et 170, du boulevard Portage-des-Mousses actuellement en zone 38I et aussi de retirer la production, la transformation et l'entreposage en serre modifiant ainsi les usages possibles en zone 40I et 57I.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 22 janvier 2020.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 24^e jour du mois de janvier 2020.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER